



DECLARATION LIMINAIRE

COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES

Réunion du 12 octobre 2021

Monsieur le Président,

Lors du CTSP du 7 septembre dernier, le SAPACMI a tiré la sonnette d'alarme afin d'alerter vos services sur les difficultés que rencontrent les services des étrangers avec l'ANEF, alors que se met en place, à marche forcée, le dispositif e-MERAUDE. On nous avait alors annoncé des réponses au CT de ce jour mais force est de constater que les éléments présentés ne sont pas de nature à apaiser les craintes des services. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de cette réunion et de vous alerter à nouveau sur les risques avérés de créer des insatisfactions chez les usagers qui ne manqueront pas de le faire savoir par voie de presse ou autres medias et collectifs. Quant aux agents, ne doutez ni de leur motivation ni de leur bonne volonté mais les difficultés rencontrées avec l'ANEF gâchent même les meilleures volontés.

Il est donc urgent, Monsieur le Président, de faire une pause dans le déploiement de l'ANEF et de vous donner le temps d'opérer les correctifs qui s'imposent.

Même constat pour les SGC-D dont nous avons encore regretté lors du comité de suivi du 28 septembre les conditions de travail et les irritants persistants : manque de proximité, de cohésion, d'harmonisation des process, des SI, des statuts et des régimes, de reconnaissance de la part des ministères, etc... Les agents font face à une complexification de leur mission et à une surcharge de travail dont l'administration ne semble pas prendre la mesure. Les risques psycho sociaux sont réels et on voit aujourd'hui des préfectures faire appel à des Cabinets de psychologues du travail pour tenter de mettre en place des plans d'actions et une qualité de vie au travail porteuse de sens pour les agents. Le SAPACMI est conscient des efforts déployés par la DMAT pour résoudre, pas à pas, toutes les difficultés identifiées. Mais, en attendant, le découragement commence à grandir chez les agents et la désillusion est certaine pour ceux qui ont intégré ces services.

Enfin, Monsieur le Président, nous tenons à vous alerter sur les prochaines échéances électorales majeures de 2022. Nous parlons bien évidemment des élections politiques et des élections professionnelles en fin d'année. Du fait des problèmes rencontrés lors des élections de juin 2021, le ministère a pris la décision d'organiser en régie les élections présidentielles et législatives de 2022. Cette solution peut présenter plus de risques pour les opérations électorales que l'externalisation à laquelle l'administration a recouru précédemment. En effet, les préfetures, pour la majeure partie d'entre elles, ne sont pas dimensionnées pour organiser des opérations et une mise sous pli de cette ampleur, que ce soit en termes de ressources humaines ou de logistique.

Aussi, entendez-nous, des renforts seront indispensables à tous les stades de la chaîne (Bureau des élections, SRH et SGAMI pour la paye des agents) pour faire face à cet enjeu essentiel pour notre pays,

Le SAPACMI vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal de ce Comité Technique.

